

**COMPTES ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2012**

**SYNDICAT UNSA CLUB MED**

**11 RUE DE CAMBRAI**  
**75019 PARIS**



**SOMMAIRE**  
**DES COMPTES ANNUELS ARRETES**  
**AU 31 DECEMBRE 2012**

- **Bilan synthétique**
- **Compte de résultat synthétique**
- **Annexe**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE SYNDICAT UNSA CLUB MED

Edition du : 01/01/2012 au 31/12/2012

Soldes N-1 de l'exercice

<b>CHARGES (Hors taxes)</b>	<b>Exercice N Net</b>	<b>Exercice N-1 Net</b>	<b>PRODUITS (Hors taxes)</b>	<b>Exercice N net</b>	<b>Exercice N-1 net</b>
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	6 145		Subventions d'exploitation	4 073	
Impôts, taxes et versements assimilés			Cotisations	3 174	
Rémunération du personnel	1 290		Produits financiers		
Charges sociales					
Dotations aux amortissements	449				
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>7 884</b>		<b>TOTAL (I)</b>	<b>7 247</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>7 884</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>7 247</b>	
EXCEDENT OU DEFICIT	(637)				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 247</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 247</b>	

BILAN SYNTHETIQUE SYNDICAT UNSA CLUB MED

Edition du : 01/01/2012 au 31/12/2012

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :							
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	5 466	
- Fonds commercial					Résultat de l'exercice (Excédent ou déficit)	(637)	
- Autres					Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles	449	449			<b>TOTAL I</b>	<b>4 829</b>	
Immobilisations financières							
<b>TOTAL I</b>	<b>449</b>	<b>449</b>					
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Provisions pour risques et charges (II)		
Marchandises					Dettes		
Avances et acomptes versés sur commandes					Emprunts et dettes assimilées		
Créances :					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Clients et comptes rattachés					Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres					Autres		
Valeurs mobilières de placement	4 829		4 829		<b>TOTAL III</b>		
Disponibilités (autres que caisse)					Produits constatés d'avance (IV)		
Caisse					<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>4 829</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>4 829</b>		<b>4 829</b>				
Charges constatées d'avance (III)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>5 278</b>	<b>449</b>	<b>4 829</b>				

# ANNEXE

Nom de l'organisation Syndicale - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

## SOMMAIRE

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales  
Permanence ou changement de méthodes  
Faits caractéristiques de l'exercice  
Informations générales complémentaires

### - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Etat des immobilisations  
Etat des amortissements  
Etat des provisions  
Etat des échéances des créances et des dettes  
Variation des fonds syndicaux  
Etat des fonds dédiés  
Evaluation des immobilisations incorporelles  
Evaluation des immobilisations corporelles  
Evaluation des amortissements  
Evaluation des créances et des dettes  
Produits à recevoir  
Charges à payer  
Charges et produits constatés d'avance

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Ressources à retenir pour la détermination des seuils  
Fait générateur des ressources  
Contributions publiques de financement  
Actions de solidarité de l'Organisation syndicale  
Contributions en nature  
Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble  
Liste des organismes paritaires auxquels participe l'organisation syndicale  
Dettes garanties par des sûretés réelles

# **ANNEXE**

**Nom de l'organisation Syndicale - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012**

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes du Plan Comptable Général 2005 et des dispositions spécifiques appliquées aux organisations syndicales définies par le conseil national de la comptabilité dans ses avis n°2009-07 et suivants du 3 septembre 2009.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Permanence ou changement de méthodes**

Aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **Faits caractéristiques de l'exercice**

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **Informations générales complémentaires**

L'annexe reprend ci-après des informations spécifiques attachées au décret d'application de la loi du 20 août 2008 (règlement CRC n°2009-10).

# ANNEXE

UNSA CLUB MED - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

## COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### Etat des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrain			
Immobilier			
Installations générales, agencements et divers			
Installations techniques et outillage industriel			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	449		
TOTAL			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Dépôts et cautions versés			
TOTAL			
<b>TOTAL GENERAL</b>			

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain				
Immobilier				
Installations générales, agencements et divers				
Installations techniques et outillage industriel				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			449	
TOTAL				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts et cautions versés				
TOTAL				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

# ANNEXE

Nom de l'organisation Syndicale - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

## Etat des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Immobilier Installations générales, agencements et divers Installations techniques et outillage industriel Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier				449
TOTAL				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. Except.	Amort. dérogatoires	
				Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Immobilier Installations générales, agencements et divers Installations techniques et outillage industriel Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier			449		
TOTAL					
<b>TOTAL GENERAL</b>					



# ANNEXE

Nom de l'organisation Syndicale - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

## Etat des provisions

	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions		Montant fin exercice
			Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions pour fonds dédiés					

Provisions pour litiges	NEANT				
Prov. pour garant. données aux clients	NEANT				
Prov. pour pertes sur marché à terme	NEANT				
Provisions pour amendes et pénalités	NEANT				
Provisions pour pertes de change	NEANT				
Prov. pour pensions et oblig. simil.	NEANT				
Provisions pour impôts	NEANT				
Prov. pour renouvellement des immo.	NEANT				
Provisions pour grosses réparations	NEANT				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	NEANT				
Autres prov. pour risques et charges	NEANT				

Prov. sur immobilisations incorporelles	NEANT				
Prov. sur immobilisations corporelles	NEANT				
Prov. sur immo. titres mis en équival.	NEANT				
Prov. sur autres immo. financières	NEANT				
Provisions sur stocks et en cours	NEANT				
Provisions sur comptes clients	NEANT				
Provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement	NEANT				
Autres provisions pour dépréciation					

--	--	--	--	--	--

# ANNEXE

Nom de l'organisation Syndicale - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

## Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE Autres immobilisations financières			
TOTAL			
DE L'ACTIF CIRCULANT Etat - Taxe sur valeur ajoutée Autres			
TOTAL			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
TOTAL GENERAL			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes Taxe sur valeur ajoutée Autres impôts, taxes et assimilés Autres dettes				
TOTAL				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
TOTAL GENERAL				

## Variation des fonds syndicaux

Report à nouveau

## ANNEXE

Nom de l'organisation Syndicale - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

### Etat des fonds dédiés

NEANT

### Evaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition

### Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

### Evaluation des amortissements

Les amortissements sont calculés suivant la valeur du bien, en totalité au moment de l'achat.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Autres créances		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

### Charges à payer

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

### Charges et produits constatés d'avance

<b>Charges et produits constatés d'avance</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>		
Charges d'exploitation		
<b>TOTAL GENERAL</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
Produits d'exploitation		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

## ANNEXE

Nom de l'organisation Syndicale - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012

### ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

#### Ressources à retenir pour la détermination des seuils

Le décret relatif aux seuils de certification des comptes des organisations syndicales prévoit que les organisations syndicales dont le montant de ressources annuelles est supérieur à 230 000 euros sont tenues de nommer un commissaire aux comptes.

« Sont pris en compte pour le calcul des ressources (...) le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduites de ce dernier montant les cotisations éventuellement reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 2135-1 du code du travail ».

Le présent tableau permet une lecture directe sur la situation de l'organisation syndicale en regard des obligations découlant des seuils prévus.

<b>Ressources de l'année</b>	
Cotisations reçues	3 174
- reversement de cotisations	1 088
Subventions reçues	4 073
Autres produits d'exploitation perçus	
Produits financiers perçus	
<b>Total des ressources</b>	<b>6 159</b>

#### Fait générateur des ressources

Les ressources sont prises en compte à partir des encaissements au 31 décembre 2012 pour les cotisations, et du solde restant à percevoir pour les autres produits : créances acquises au 31 décembre 2012.

#### Contributions publiques de financement

- sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « *fonds dédiés aux contributions publiques de financement* » : **NEANT**
- fonds inscrits au bilan à la clôture de l'exercice précédent, provenant de contributions de financement, et utilisés au cours de l'exercice : **NEANT**
- dépenses restant à engager, financées par des contributions et inscrites au cours de l'exercice en « *engagements à réaliser sur contributions de financement* » : **NEANT**
- fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices : **NEANT**
- existence de conditions résolutoires liées aux contributions publiques de financement : **NEANT**.

# **ANNEXE**

**Nom de l'organisation Syndicale - Exercice : 01/01/2012 au 31/12/2012**

## **Actions de solidarité de l'Organisation syndicale**

- Constitution des provisions dotées en cours de l'exercice, en précisant la qualité des bénéficiaires prévus par les statuts : **NEANT**
- Reprise sur l'exercice en distinguant les montants utilisés et non utilisés : **NEANT**
- Variation de ces provisions en distinguant les montants à l'ouverture et à la clôture ainsi que les variations de l'exercice : **NEANT**

## **Contributions en nature**

- nombre de personnes mises à disposition, fonction et durée : A compléter
- nature et identification des biens : A compléter

## **Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble**

Les organisations syndicales qui appliquent la méthode B de l'article L. 2135-2 du code du travail doivent intégrer dans l'annexe de leurs comptes, les éléments relatifs aux personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble défini par ledit article, conformément aux dispositions du règlement de l'ANC relatif aux modalités d'applications de l'article L. 2135-2 **NEANT**

## **Dettes garanties par des suretés réelles NEANT**